



Le procès-verbal ci-dessous reflète les décisions prises par le conseil lors de la séance extraordinaire du 17 août 2026. Toutefois, selon l'article 201 du Code municipal, il doit être approuvé par le conseil à la séance suivante.

Le 17 août 2026

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Yamachiche est tenue à 19 h, ce lundi 17 août 2026, à l'hôtel de ville, 366, rue Sainte-Anne, conformément à la réglementation du conseil municipal et aux dispositions du Code municipal du Québec.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs : *Steeve Boulanger, maire*
Mathieu Lévesque, conseiller
Dany Trahan, conseiller

Dominic Germain, conseiller
Frédéric Debrix, conseiller
Éric Ferron, conseiller

Mesdames : *Ève Boudrias-Chapleau, conseillère*
Ginette Roy, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Tous les membres du conseil ayant reçu l'avis de convocation conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, la séance extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

La séance du conseil municipal s'est tenue en présence de sept (7) personnes dans l'assistance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement d'emprunt numéro 547 règlement décrétant une dépense de 596 933 \$ et un emprunt de 596 933 \$ pour des travaux de vidange des boues des étangs aérés
4. Adjudication - Machineries spécialisées pour Ponceau P51-3000 Chemin de la Grande-Rivière Nord
5. Adjudication - Machineries spécialisées pour Ponceau P48-2590 Chemin de la Petite-Rivière Nord
6. Adjudication - Machineries spécialisées pour Ponceau P51-6365 Chemin de la Grande-Rivière Nord
7. Périodes de questions (uniquement sur les points inscrits à l'ordre du jour)
8. Levée de la séance



MOT DE BIENVENUE

1. Ouverture de la séance à 19 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

175-2026 Il est proposé par Frédéric Debrix, appuyé de Dany Trahan et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

3. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement d'emprunt numéro 547 règlement décrétant une dépense de 596 933 \$ et un emprunt de 596 933 \$ pour des travaux de vidange des boues des étangs aérés

176-2026 Dominic Germain, conseiller, par la présente :

- DONNE AVIS DE MOTION qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement d'emprunt numéro 547 règlement décrétant une dépense de 596 933 \$ et un emprunt de 596 933 \$ pour des travaux de vidange des boues des étangs aérés.
- DÉPOSE le projet du Règlement d'emprunt numéro 547 règlement décrétant une dépense de 596 933 \$ et un emprunt de 596 933 \$ pour des travaux de vidange des boues des étangs aérés séance tenante.

Adoptée

4. Adjudication - Machineries spécialisées pour Ponceau P51-3000 Chemin de la Grande-Rivière Nord

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Les Entreprises Sylvain Trahan inc.	29 989,25 \$
Excavation Michel Plante inc.	Aucun
Les Excavations Yvan Plante & Fils inc.	Aucun
Les Excavation Lemyre et fils inc.	33 979,71 \$
Excavation Dany Marcouiller (9255-5093 Québec inc.)	Aucun
Bernard Lessard excavation	Aucun
Sébastien Boucher Excavation inc.	Aucun
Pierre Casaubon Excavation	Aucun



177-2026 Il est proposé par Ève Boudrias-Chapleau, appuyé de Dominic Germain, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que le contrat de machineries spécialisées pour le ponceau P51-3000, situé au 701, chemin de la Grande-Rivière Nord, soit adjugé à Les Entreprises Sylvain Trahan inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 29 989,25 \$, taxes incluses.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises au poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée

5. Adjudication - Machineries spécialisées pour Ponceau P48-2590 Chemin de la Petite-Rivière Nord

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Les Entreprises Sylvain Trahan inc.	29 989,25 \$
Excavation Michel Plante inc.	Aucun
Les Excavations Yvan Plante & Fils inc.	Aucun
Les Excavation Lemyre et fils inc.	33 979,71 \$
Excavation Dany Marcouiller (9255-5093 Québec inc.)	Aucun
Bernard Lessard excavation	Aucun
Sébastien Boucher Excavation inc.	Aucun
Pierre Casaubon Excavation	Aucun

178-2026 Il est proposé par Ève Boudrias-Chapleau, appuyé de Dominic Germain et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que le contrat de machineries spécialisées pour le ponceau P48-2590, situé au 651, chemin de la Petite-Rivière Nord, soit adjugé à Les Entreprises Sylvain Trahan inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 29 989,25 \$, taxes incluses.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises au poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée

6. Adjudication - Machineries spécialisées pour Ponceau P51-6365 Chemin de la Grande-Rivière Nord

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :



Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Les Entreprises Sylvain Trahan inc.	29 989,25 \$
Excavation Michel Plante inc.	Aucun
Les Excavations Yvan Plante & Fils inc.	Aucun
Les Excavation Lemyre et fils inc.	33 979,71 \$
Excavation Dany Marcouiller (9255-5093 Québec inc.)	Aucun
Bernard Lessard excavation	Aucun
Sébastien Boucher Excavation inc.	Aucun
Pierre Casaubon Excavation	Aucun

179-2026 Il est proposé par Ève Boudrias-Chapleau, appuyé de Dominic Germain et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que le contrat de machineries spécialisées pour le ponceau P51-6365, situé au 1071, chemin de la Grande-Rivière Nord, soit adjugé à Les Entreprises Sylvain Trahan inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 29 989,25 \$, taxes incluses.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises au poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée

7. Période de questions (uniquement sur les points inscrits à l'ordre du jour)

8. Levée de la séance

Monsieur le maire, Steeve Boulanger, constate que l'ordre du jour est épuisé; la séance est levée à 19 h30.

Steeve Boulanger, maire

Ginette Roy, directrice générale et greffière-trésorière
par intérim